

Introduction partie I

Gilbert Coutaz

Le thème de l'évaluation examiné à travers trois études innovantes

En soi, le travail de master constitue l'exigence finale de la formation. Au vu des contributions publiées, il ressort de manière évidente qu'il est bien plus qu'une épreuve à satisfaire pour l'obtention du titre. Il offre à l'étudiant la possibilité d'établir et de vérifier des passerelles entre les connaissances théoriques et pratiques, de confronter des réalités professionnelles aux enseignements reçus.

Ainsi, autour du thème dominant actuellement de l'archivistique, l'évaluation, trois approches concrètes et applicatives sont offertes.¹ Tout en reflétant une préoccupation commune, elles se singularisent par leur environnement, les outils proposés et leur rédaction.

Silvia Bolliger, en tant que responsable depuis octobre 2007 des Archives de l'Université de Zurich, s'interroge sur le périmètre des archives universitaires qui ont suscité des réflexions récentes. Elle a le souci à la fois des archives courantes et des archives définitives, dans la mesure où les Archives de l'Université de Zurich ont un statut d'autonomie reconnu par les Archives du canton de Zurich. Elle représente à elle seule les Archives; elle est à l'origine du groupe d'échanges d'expériences des archivistes universitaires suisses qui s'est réuni justement à Zurich, le 21 février 2008.

Eveline Isler, collaboratrice scientifique, également depuis octobre 2007, aux Archives du canton de Zurich, est plongée dans l'évaluation d'archives officielles, celles des tutelles («Vormundtschaftswesen»), dont les compétences sont partagées par plusieurs secteurs d'activité de rang et de statut différents. Elle peut s'appuyer sur les ressources institutionnelles et le savoir-faire professionnel.

Beat Hodler est enseignant d'histoire dans la *Neue Kantonsschule* d'Aarau, depuis 1995. Confronté directement aux questions d'archives tant pour les besoins de son enseignement qu'en raison de l'institution qui l'emploie, il s'est investi dans la prise en considération et le regroupement des archives. Il a fait appel à ses élèves, à ses collègues et aux archivistes professionnels.

Reprenons chacune des contributions, à la lumière des profils de leur auteur. C'est par une interrogation que Silvia Bolliger s'adresse à son lectorat. Il ne s'agit pas de savoir ce qui peut être conservé des archives universitaires, mais bien ce qui doit être compris dans la constitution de la Mémoire universitaire. La question des ressources viendra plus tard. Son étude fait sauter les limites traditionnelles des archives universitaires, souvent confondues avec les seules archives administratives. Elle fait appel pour la sélection et le tri au «Plan de documentation» («Dokumentationsplan»), de Hans Booms, et son pendant américain («Documentation Strategy») de Helen W. Samuels.

¹ Voir également sur cette thématique la contribution d'Aurel Waeber dans la présente publication.

Hans Booms fait valoir les relations entre les valeurs d'une société et les principes archivistiques, en suggérant une méthode dite «sociétale» qui permet l'élaboration de critères d'évaluation pour assurer la constitution d'un patrimoine archivistique représentatif du passé. Sa publication de référence de 1972, «Gesellschaftsordnung und Überlieferungsbildung, zur Problematik archivarischer Quellenbewertung» a fait en 2002, l'objet d'une traduction soignée et fidèle de Barbara Roth, conservatrice des manuscrits et des archives privées de la Bibliothèque de Genève,² tout comme l'article paru initialement en anglais en 1992 «Überlieferungsbildung. Keeping Archives as a Social and Political Activity»,³ dans lequel Booms précise l'application de sa méthode en trois étapes, à savoir : un plan de documentation contenant des données historiques précises sur la période de création des documents, une analyse de la structure administrative de l'organisme créateur et enfin un examen du contenu des plans de classement.

Dans la confrontation entre les modèles fournis par Booms et Samuels et les besoins des Archives de l'Université de Zurich, Silvia Bolliger passe en revue les différentes missions de l'Université, dans l'ordre suivant : «forschen» ainsi que «lehren» – les deux plus longuement commentées ; «An Forschung und Lehre gebundene Dienstleistungen zugunsten Dritter erbringen» ; «Qualität der wissenschaftlichen Arbeit sichern (in Forschung, Lehre und Dienstleistungen)» ; «Mit der Öffentlichkeit kommunizieren respektive Information über die Tätigkeiten, Bedürfnisse und Anliegen» ; «Den wissenschaftlichen Austausch innerhalb der Universität und mit anderen Bildungseinrichtungen fördern» ; «Soziale und kulturelle Einrichtungen für Universitätsangehörige unterstützen» ; «Gleichstellung fördern» ; «Den universitären Betrieb führen und sicherstellen». Le simple énoncé des têtes de chapitre du «Dokumentationsplan» fait ressortir la forte dilatation des champs de collecte et d'investigation des archives universitaires. Il s'agit selon l'auteur de sauver à la fois les archives de la recherche et de l'enseignement, de s'intéresser aux archives officielles et aux archives privées de l'Université (en particulier des parts d'archives des professeurs, les archives des sociétés d'étudiants) ; il importe de manifester l'égalité des sexes, la place des femmes dans l'enseignement ; en plus des formes écrites et imprimées, il faut recueillir des archives sonores, filmiques et photographiques, conduire des interviews, garantir les sources de l'histoire orale.

Au-delà des activités de l'acquisition, les Archives universitaires doivent être considérées comme des prestataires de services, elles offrent des services, recoupant en cela les politiques générales d'archivage des dépôts d'archives officielles. Bolliger convainc par l'argumentation et le bien-fondé de ses attentes. Elle démontre en quoi les principes du «Dokumentationsplan» peuvent trouver des résultats concrets pour une institution aux compétences bien délimitées et ancrées dans le temps. Sa contribution est importante à double titre. Elle est le premier relais effectif dans la communauté des archivistes suisses des théories de Booms et Samuels. D'autre part, elle

² Ordre social et constitution du patrimoine archivistique. A propos de l'évaluation des sources d'archives. In : Archives, 33/3-4, 2001/02, pp. 7-44.

³ La constitution du patrimoine archivistique. L'archivage comme activité sociale et politique. In : Archives, 35/1-2, 2003/04, pp. 19-28.

fournit un «papier» fondateur sur les archives universitaires qu'elle soumet à l'appréciation de ses collègues et des archivistes. En cela, elle relaie et illustre par un argumentaire approfondi le travail de certificat de Nicole Meystre-Schaeren, paru en 2008,⁴ et les actes du colloque organisé par l'archiviste des Archives universitaires de Lausanne.⁵

Eveline Isler sollicite la théorie «Vertikale und horizontale Bewertung», développée depuis le milieu des années 1990 par les Archives du Land de Baden-Wurtemberg et préconisée principalement par Robert Kretzschmar.⁶ La théorie privilégie la place des organismes producteurs d'archives dans l'organigramme (positionnement hiérarchique) et le niveau comparable des compétences. Là où Silvia Bolliger considère les dates importantes du développement de l'université et la question de la présence des femmes dans le personnel enseignant, Eveline Isler choisit d'évaluer les contextes des dossiers des tutelles dont la gestion dans le canton de Zurich est organisée autour des organismes de l'Etat, des districts et des communes à qui incombe la principale charge. Rien donc d'étonnant que l'auteur doive faire l'historique des organes concernés aux différents niveaux («Bezirksrat», «Amt für Jugend und Berufsberatung», «Bezirksjugendsekretariate»), faire l'analyse comparative de leurs missions et de leurs attributions, l'état des natures et des caractéristiques documentaires, accompagnés de tableaux de synthèse très éclairants.

Il s'agit pour l'auteur de confronter le rôle des différents intervenants sur le plan cantonal, communal et intermédiaire – cet échelon est représenté par les «Bezirksjugendsekretariate», remontant à 1920 (l'enquête a été faite surtout à partir des districts de Bulach et d'Horgen) –, et de voir comment harmoniser les pratiques de 171 communes (dont Zurich, la ville la plus peuplée de Suisse, et celle de Rickenbach, avec lesquelles l'étude a été faite, sont autant d'autorités en la matière). Il se dégage des résultats probants de l'étude qui clarifie les rôles de chaque organe responsable, et permet d'éviter les redondances d'archives et les archives parallèles. Les Archives du canton de Zurich peuvent faire valoir une politique de versements appropriée et s'appuyer sur un réseau vérifié de partenaires dans l'archivage définitif. Eveline Isler a pris la pleine mesure de la méthode, en lui trouvant les qualités adaptées aux cir-

⁴ Les universités et leurs archives: pour un patrimoine qui reflète les activités des hautes écoles. In: Coutaz, Gilbert; Meystre-Schaeren, Nicole; Roth-Lochner, Barbara; Steigmeier, Andreas (éd./hg.): Actualité archivistique suisse. Archivwissenschaft Schweiz aktuell. Travaux de certificat en archivistique et sciences de l'information. Arbeiten aus dem Zertifikat in Archiv- und Informationswissenschaften. Baden 2008, pp. 118–126.

⁵ Robert, Olivier (éd.): Les archives dans l'Université: actes du Colloque international, Université de Lausanne, 30 et 31 octobre 2008. Berne 2009, p. 242.

⁶ Dans le travail de Master lui-même, l'auteur avait comparé divers instruments d'évaluation des archivistes des Archives fédérales allemandes «Federführungsprinzip» et de Theodore R. Schellenberg «Evidential and Information value», en plus du «Vertikale und horizontale Bewertung», tous trois fondés sur les missions et les compétences administratives. Si elle est connue, cette dernière théorie n'est pour ainsi pas appliquée en Suisse; aux dires de l'auteur, il faut attribuer ce fait à l'organisation des pouvoirs en Suisse: «Der Grund könnte in der politischen Kleinräumigkeit der Schweiz liegen, weshalb innerhalb eines Kantons und damit eines Archivsprengels weniger Verwaltungsebenen und parallele Behörden bestehen als in Deutschland.» On peut y voir aussi les effets d'une mentalité professionnelle qui manque d'ouverture sur les pratiques des pays voisins.

constances décrites, tout en étant consciente des évolutions possibles, surtout avec la régionalisation récente des tutelles dans le canton de Zurich :

«Selbstverständlich müssen die Bewertungsentscheide auch überdacht werden, falls die Kommunalarchive ihre Übernahmepraxis ändern. Denn ihre volle Stärke kann die «vertikale und horizontale Bewertung» nur entfalten, wenn die archivischen Überlieferungsbildner eines Verwaltungsbereichs aufeinander abgestimmt und verlässlich handeln».⁷

C'est également d'une évaluation rétrospective et prospective dont il est question dans la contribution de Beat Hodler. Il s'intéresse aux archives de la *Kantonsschule Zegli*, à Aarau, appelée dès 1989 *Neue Kantonsschule*. Cette école dont le statut cantonal date de 1976 tire ses origines en 1787, d'abord sous forme d'une école privée, «Privatanstalt für höhere Töchter», refondée en 1822, après quelques années d'interruption. Dès 1873, elle devient un lieu de formation des institutrices «Lehrerinnenseminar». Elle change à nouveau de nom en 1935. Durant son histoire, elle déménage à plusieurs reprises, ce qui n'est pas sans influencer la conservation des archives.

L'auteur a raison dès lors d'être attentif à toutes les étapes de la longue histoire de l'école qu'il aborde dans sa globalité et dans sa diversité et comme un préalable à toute évaluation. Il est face à 100 mètres linéaires d'archives écrites, mais aussi photographiques, numériques et de matériel pédagogique (tableaux muraux, appareils de projection de différentes générations), dispersées, ne disposant pas de plan de classement, qu'il a fallu regrouper et identifier. Le concept d'archives pédagogiques («Archivpädagogik») ne suffit pas à justifier la conservation des archives scolaires ; c'est un critère trop réducteur et impropre.

En conséquence, partant d'un point de vue d'un enseignant, doublé d'une vision historique, l'auteur se livre à un véritable plaidoyer pour que les archives soient sauvées et valorisées. Après avoir dressé et commenté l'état des sources, il met en avant, selon un canevas toujours identique qui se termine à chaque fois par une conclusion, les différents arguments en faveur de la conservation des archives scolaires qui sont autant de critères d'évaluation : «Relevanz des Schularchivs für Schülerinnen und Schüler»; «Relevanz des Schularchivs für Lehrkräfte»; «Relevanz des Schularchivs für die Forschung»; «Relevanz des Schularchivs für eine breitere Öffentlichkeit»; «Relevanz des Schularchivs für Schulleitung und -Verwaltung».

Tout n'est pas réglé pour autant. Il faut encore que les divers acteurs s'entendent sur les exploitations possibles des archives scolaires et que des dispositions soient prises pour leur conservation, leur valorisation (il est prévu d'en verser une partie aux Archives cantonales d'Argovie) et leur suivi (mise en place du Records Management, introduction du calendrier de conservation). Des questions restent en suspens, elles ont trait à l'évaluation des dossiers de maturité, du personnel et des épreuves de fins d'études. L'auteur qui s'est beaucoup investi dans l'organisation des archives, leur reconsidération et leur valorisation, notamment par la rédaction de plusieurs textes mis en ligne, s'interroge sur les relations qui peuvent se révéler ambiguës entre

⁷ Voir p. 62.

l'enseignant et l'archiviste, quand il s'agit d'une même personne, et la place du musée scolaire dans le dispositif de la mémoire scolaire. La contribution de Beat Hodler donne une description véridique des questions de conservation, des tensions entre des intérêts divergents du fonctionnement institutionnel, pris entre les réalités quotidiennes et les exigences d'un passé à préserver et à revendiquer. Beaucoup d'archivistes se reconnaîtront dans cet article.

Deux études de référence : publicité des archives d'entreprises et gestion des archives des Monuments historiques

Le thème choisi par Laurent Christeller peut être situé dans une tradition archivistique développée depuis quelques années en Suisse.⁸ Celui travaillé par Yvonne Sandoz n'a pas son pareil dans la production archivistique suisse. Les constats et les conclusions auxquels les deux auteurs arrivent emportent l'adhésion. Ce qui les réunit, c'est la prise en compte de l'ensemble de la problématique et de proposer des éléments de réponse, au terme de leurs investigations. L'article d'Yvonne Sandoz est particulièrement courageux, car, dans un esprit constructif, il demande des ruptures dans les modes opératoires de son secteur d'activité au profit de comportements professionnels largement reconnus.

En charge depuis février 2007 des archives historiques d'une banque privée genevoise, Laurent Christeller est chargé d'établir une politique de conservation des documents historiques, de les collecter, de les inventorier et de les mettre en valeur en interne. En ce sens, son point de vue sur le statut des archives d'entreprises, en particulier sur les archives bancaires, est fondé sur des enseignements de la pratique quotidienne. Le travail met en évidence les relations, souvent antagonistes dans le cadre des archives d'entreprises, entre secret et ouverture, propriété privée et propriété collective, secret professionnel, secret économique, défense des intérêts, secret bancaire et attentes des actionnaires, société et historiens. Certaines expériences peuvent faire douter de l'opportunité d'avoir des archives historiques, disponibles pour les chercheurs: l'information à l'extérieur ne va pas de soi; «l'obligation légale de non-communication». Autrement dit, avoir des archives historiques en entreprise est-ce plus un risque qu'une valeur ajoutée?

Il n'existe pas de loi fédérale ou cantonale sur les archives privées historiques. Il n'est pas possible de superposer le domaine public au domaine privé, même si les environnements changent depuis le début des années 1990. La législation a intégré la transparence administrative qu'elle a associée, le plus souvent de manière décalée, à la protection des données et à l'archivage. Parallèlement, la Confédération et les can-

⁸ Par exemple: Gisler, Johanna; Halbeisen, Patrick; Müller, Margrit (Hg.): Unternehmensarchive – ein Kulturgut? Beiträge zur Arbeitstagung Unternehmensarchive und Unternehmensgeschichte. Baden 2006, p. 102; Iser, Isabelle: Geschichte in Unternehmen und Unternehmen in der Geschichte. In: Coutaz, Gilbert; Knoch-Mund, Gaby; Toebak, Peter (Hg.), Informationswissenschaft. Theorie, Methode und Praxis/Science de l'information. Théorie, méthode et pratique. Travaux du/Arbeiten aus dem Master of Advanced Studies in Archival and Information Science, 2006–2008. Baden 2010, pp. 129–145; Hagmann, Jürg: Archivische Bewertung in Bankarchiven. In: Kellerhals-Maeder, Andreas (Hg.), Überlieferungsbildung und Bewertung/Evaluation et formation des sources archivistiques. In: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte/Revue Suisse d'Histoire/Rivista Storica Svizzera 4 (2001), pp. 413–534, en particulier pp. 513–527.

tons se sont dotés de loi sur l'archivage, en tenant compte de la tendance générale d'adopter des lois sur l'information. Les travaux de la Commission indépendante Bergier ont fait appel, le temps d'«une parenthèse d'ouverture légale», aux archives des entreprises impliquées dans la période pour l'évaluation de la politique des autorités politiques fédérales durant la Seconde Guerre mondiale – ces archives ont été rendues aux entreprises, après leur consultation, aucun transfert, au lieu de versement n'étant proposé aux Archives fédérales suisses ou aux Archives cantonales.

Dès lors faut-il considérer que les archives d'entreprise font partie du patrimoine et du périmètre de la conservation à des fins historiques ?

Dans un effort louable de prendre à son compte l'ensemble des arguments pour ou contre, l'auteur propose diverses pistes de convergence possibles. Il faut chercher les éléments de conserver des archives historiques, au titre de la bonne gouvernance des entreprises, à la fois dans la sensibilisation aux questions de conservation et de communication, le dialogue entre les archivistes, les historiens et les responsables des entreprises. L'intérêt pour les archives d'entreprises est affirmé depuis 1910 au travers des Archives économiques suisses. Il se constate également au travers de nombreux fonds d'archives d'entreprises qui sont donnés ou déposés dans des Archives cantonales ou des dépôts spécialisés. Le nombre de travaux historiques sur les entreprises a augmenté notablement depuis quelques années, ce qui tend à démontrer une évolution des mentalités, l'intégration progressive des archives d'entreprises au domaine obligé des archives historiques et au patrimoine d'un pays, d'une région ou d'une commune, le besoin d'archives d'entreprises pour la valorisation de l'image des entreprises. L'auteur conclut sur l'importance de la confiance mutuelle entre les différents acteurs et sur une véritable pédagogie des intérêts, tout en relevant le caractère sensible et fragile de la problématique.

En charge depuis 2002 des archives et de la bibliothèque de la Section Protection des monuments du Département des bâtiments et des transports du canton de Bâle-Ville, Yvonne Sandoz examine son secteur d'activité d'un point de vue d'archiviste. Cette approche n'a pas été jusqu'à présent favorisée. La démarche est délimitée par quatre hypothèses de travail auxquelles l'auteur apporte des réponses: «Die Denkmalpflege macht keine Ablieferungen an das Staatsarchiv, hat aber auch schon abgeliefert»; «Die Denkmalpflege hat ein Archiv und hat doch kein Archiv»; «Die Denkmalpflege ordnet ihre Dossiers nach Pertinenz und doch nach Provenienz»; «Der Primärzweck und der Sekundärzweck entstehen praktisch gleichzeitig». Yvonne Sandoz recourt au système de management *Balanced Score Card* (en français: Tableau de bord prospectif) qui lui permet de clarifier et de formaliser l'organisation et les missions de la Section. Elle porte un diagnostic sans complaisance sur les diverses activités de la Section, en particulier son fonctionnement, la conservation et l'archivage de la documentation. Elle encadre sa présentation d'une histoire de la Section depuis sa constitution en 1919 – il a fallu le travail du Master pour qu'elle soit écrite pour la première fois – et rappelle les origines à Bâle de la protection des monuments dont l'historien d'art Ernst Alfred Stückelberg (1867–1926) est la figure emblématique.

Plusieurs conclusions négatives sont tirées de l'expertise : la gestion des dossiers d'affaires comme de la documentation, et non comme des archives, l'autonomie revendiquée de l'archivage historique ; un plan de classement établi sur le critère de pertinence, de plus incomplet ; aucune distinction entre les valeurs primaire et secondaire des dossiers. Malgré le recours à un logiciel métier, on ne peut pas parler d'une politique de Records Management. A tous les niveaux il manque des directives et des stratégies liées. La routine a gagné l'administration du service, l'organisation des documents et des données d'archives ne se pose pas en termes d'efficacité ou d'efficience.

L'auteur propose de transformer la stratégie en action, diverses pistes d'amélioration sont déclinées sous forme d'indicateurs dans l'annexe 4. Il s'agit ainsi de repenser le plan d'archivage, d'implanter un dossier type d'archives, de tenir compte du cycle de vie et du principe de provenance, de systématiser le recours aux normes archivistiques ISAD(G) et ISAAR(CPF) ; de séparer la documentation et des dossiers selon qu'ils relèvent des procédures «Bauforschung» ou «Baubegleitung». Les relations avec les Archives cantonales de Bâle-Ville doivent faire l'objet d'un contrat de collaboration, pour permettre le versement des archives historiques. L'article d'Yvonne Sandoz représente un véritable outil stratégique ; il reflète sans doute de nombreuses situations similaires tant dans le domaine d'activité que dans les secteurs voisins. En ce sens, il devrait inspirer l'action de nombreux responsables confrontés aux questions de l'archivage et des défis de la gestion patrimoniale.